



Compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 mars 2020 à 20h15 à l'OSPAC St Aubin du Cormier

Présents

Membres du CA : Séverine ZAMPIERI, Arnaud DEVIS, Olivier BOUVET, Pierre AVENET, Fabien PIONNEAU, Jérôme BEGASSE, Vincent FOLLIOU, Patrick LOPEZ

Excusés : Frédérique MIRAMONT, David VEILLAUX, Sophie BEGASSE

Invités : Jean-Philippe BINOIS, Damien CARRET, Matthias LEFEUVRE.

Absents : Isabelle COURTIGNE, Aurélien LEBEURIER

Secrétaire administrative : Sylvie Aubry.

Le président présente l'ordre du jour.

1. Validation PV du CA du 12 décembre 2019
Le PV est validé.

2. Point sur les entretiens annuels
L'entretien de Sylvie a été effectué. Il faut maintenant harmoniser le format des documents de ces entretiens et les faire signer par les salariés.
Patrick : finaliser les entretiens

3. Proposition de modification des statuts
Lors du CA du 12/12/2019, il avait été décidé de modifier les statuts de l'OSPAC pour y intégrer l'activité Acti'Phyz ainsi que d'éventuelles actions s'inscrivant dans le cadre du Sport Santé.
Une proposition des statuts est présentée (cf Annexe 1) avant ratification en AGE (AG Extraordinaire)

Vote du CA à l'unanimité pour proposer ces nouveaux statuts lors de l'AGE.

4. Tarifs d'intervention pour 2020-2021
L'augmentation de la masse salariale entre 2019 et 2020 a été de 4%. Compte tenu du résultat excédentaire sur 2019, environ 2800€, et des décisions antérieures en CA de continuer à augmenter faiblement le tarif des interventions, il est proposé d'augmenter ces tarifs de 2% pour la saison 2020-2021. Les nouveaux tarifs sont présentés dans l'Annexe 2.

Vote du CA à l'unanimité pour augmenter le tarif des interventions de 2%.

5. Point sur les formations
Jean-Philippe souhaite suivre sur 2020-2021 une formation Gym Freestyle dispensée par la FFGym sur 2-3 week-ends. L'OSPAC y est favorable et souhaite avoir les détails sur cette formation afin de solliciter une prise en charge auprès de notre OPCO (Opérateur de Compétence), l'Afdas.

Jean-Philippe : fournir à l'OSPAC les détails de cette formation (organisme, durée, coût ...)

Aurélien souhaite suivre une formation pour être DEJEPS Tennis. Il est nécessaire pour l'OSPAC d'évaluer le coût engendré par cette formation en prenant compte :

- le coût de la formation
- la prise en charge partielle/totale du coût de la formation par l'Afdas
- les coûts d'hébergement et transport
- les charges salariales dans le cas de l'embauche d'un éducateur pour pallier l'absence d'Aurélien
- les aides éventuelles par l'Afdas pour l'embauche d'un salarié en remplacement d'un salarié en formation

Cette formation correspond à une évolution de compétence d'Aurélien, voire un changement d'activité à moyen terme en devenant prof de tennis à temps plein. L'OSPAC doit prendre en considération le soutien financier qu'il apporte à cette formation ainsi que le bénéfice qu'il en retire en proposant aux associations des cours de tennis encadré par un éducateur spécialisé dans le tennis. Ainsi, dans le cas où l'OSPAC financerait cette formation, des modalités seraient mises en place pour garantir la présence d'Aurélien au sein de l'OSPAC pour une durée minimale à déterminer à l'issue de sa formation.

Patrick : se renseigner auprès de l'Afdas et estimer le budget de cette action.

Damien : serait intéressé par la formation Sport Santé d'une durée de 2x3 jours (tronc commun), suivis de 5 modules permettant d'être référencé. Cette formation est dispensée par Campus Bretagne Dinard.

Damien : fournir à l'OSPAC les détails de cette formation (organisme, durée, coût ...)

Formation Direction ACM (Accueil Collectif de Mineurs).

Actuellement, seul Damien a un diplôme permettant d'être directeur de l'ALSH. Cette formation permet d'être Directeur de l'ALSH. Jean-Philippe pourrait être amené à la suivre.

Patrick : se renseigner sur cette formation, notamment les contraintes (ou pas) du stage de 3 semaines.

6. Point sur les subventions

Toutes les demandes ont été faites. Au niveau de LCC, le bureau l'a validée et la décision sera prise lors du conseil du 27 avril.

7. Point sur Acti'Phyz

A cause du coronavirus, les interventions à Paron et la Chesnardière sont suspendues.

Suite au changement de direction à St Aubin (St Joseph), des contacts doivent être repris afin de décider de la mise en place du Cycle 3.

8. Retour de la réunion avec les ES

- Intervention badminton potentielle en automne 2020 dans l'école de Gosné
 - o Afin d'éviter la situation particulièrement inconfortable de l'intervention en tennis à l'automne 2019, il s'agira pour l'OSPAC de définir un cadre précisant les conditions d'intervention, document qui sera validé par l'école.
 - o **Quelqu'un (Séverine ?)** : préparer un document définissant ces conditions d'intervention
- Annulation tardive de demi-journées/journées de stage pendant les petites vacances. Des pistes sont évoquées pour tenter d'éviter ces semaines à trous :
 - o Imposer aux associations de figer leur planning de vacances 7-10 jours avant le début

du stage

- Imposer aux associations d'organiser un volume de stage lié au volume d'intervention des éducateurs sur l'année

➔ Pas de décision prise sur la méthode à adopter

9. Coronavirus

Aujourd'hui a été annoncée la fermeture des écoles, collèges et lycées pour une durée indéterminée. Il faut attendre pour savoir si le Préfet va interdire toute pratique sportive.

Lorsque ces décisions prises au niveau de LCC, Fougères Agglo et le Département seront connues, l'OSPAC communiquera vers les Associations.

Bureau : se préparer à gérer la suspension des interventions des ES

10. CA et AG

12 juin 2020: l'AGE nécessaire à la modification des statuts sera suivie de l'AGO.

Les associations seront sollicitées pour héberger cette réunion.

Remarque : si cela est nécessaire, un CA se tiendra avant l'AG, à une date à préciser.

Annexe 1 : Proposition de modification des statuts de l'OSPAC pour décision en AGE
Seuls les articles modifiés apparaissent ici.

[...]

Article 2. Objet et territoire d'action.

L'association a pour **principal** objet, sur le territoire constitué par l'ancienne communauté de communes du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier et Liffré-Cormier Communauté de :

- 2.1 : Soutenir et encourager toute action et initiative visant à favoriser et promouvoir la pratique du sport.
- 2.2 : Participer à la coordination des efforts pour optimiser l'utilisation des installations sportives.
- 2.3 : Accroître l'efficacité de l'encadrement des pratiquants, encadrement assuré tant par des professionnels que des bénévoles.

Sur un territoire plus large englobant le territoire mentionné plus haut, l'association a pour objet de proposer des activités physiques adaptées à destination de personnes âgées, malades, en situation de handicap, en difficulté sociale ou touchée par la perte d'autonomie.

[...]

Article 22. Moyens d'actions.

Les moyens d'actions de l'association sont :

- l'encadrement sportif.
- l'encadrement d'Activité Physique et Adapté à destination de personnes âgées, malades, en situation de handicap, en difficulté sociale ou touchée par la perte d'autonomie
- l'organisation de manifestations sportives, réunions et autres assemblées.
- la diffusion de bulletins et publications.
- éventuellement l'attribution de prix et de récompenses.

Annexe 2 : Tarifs d'intervention pour la saison 2020-2021

PRESTATIONS	Tarif 2020/2021	
Nb d'heures	Jeunes	Adultes
1	521	607
2	534	623
3	547	638
4	559	652
5	573	668
6	585	683
7	598	698
8	611	712
9	624	728
10	637	743
11	649	757
12	662	773
13	676	788
14	688	802
15	701	818
16	713	833
17	727	848
18	740	862
19	752	878
20	766	893

COTISATIONS	Tarif 2020/2021
Présence à l'AG	70
Absence à l'AG	80

COACHING	6€ / heure
-----------------	------------